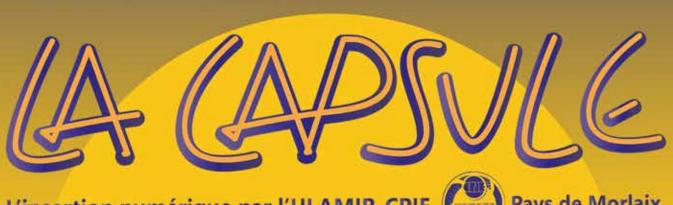
Livret d'accueil du chantier d'insertion numérique porté par ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix Trégor.

鬥





L'insertion numérique par l'ULAMIR-CPIE



SOMMAIRE

- 1- PRESENTATION DU LIEU
- 2- PRESENTATION DE LA STRUCTURE
- Activités
- Organisation de la structure
- 3- QUELQUES MOTS SUR NOTRE PROJET
- Fonctionnement du chantier d'insertion
- Vos interlocuteurs
- Votre contrat de travail
- Suspension ou rupture du contrat de travail
- 4- CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL
- Horaires de travail
- Rémunération
- Congés, absences, retards
- Transports
- Restauration
- Protection sociale











MOT D'ACCUEIL



Bienvenue au 2D dans le cadre du projet "La Capsule" impulsé par l'association ULAMIR-CPIE.

Ces prochains mois vont être l'occasion pour certains de découvrir le fonctionnement d'un chantier d'insertion; Pour d'autres, ce sera également la possibilité de se confronter aux réalités du terrain, de pouvoir mettre en pratique vos connaissances acquises en formation et développer des savoirs faire ainsi que des savoirs être.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein du chantier d'insertion et de faire connaissance avec nos méthodes de travail et votre environnement professionnel.

Vous retrouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien.

N'hésitez pas à vous adresser directement à votre encadrant technique pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.



Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !





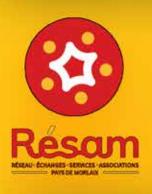






Bienvenue au 2d

Un espace mis à disposition par le RESAM dans le cadre du projet "Jeunes en TTTrans"



Depuis le début d'année 2019, le 2D a ouvert ses portes à Morlaix, non loin de la Manufacture de Tabacs et de l'auberge de jeunesse.

Un espace libre dédié aux jeunes âgés de 18 à 30 ans où ils peuvent se retrouver pour échanger.

Au-delà d'un lieu, le 2D représente un espace inédit sur le territoire, un espace de pouvoir et de libre expression laissé aux jeunes.







Ils peuvent se réunir, réfléchir ensemble et ainsi impusler des projets avec l'aide du Resam, du PAEJ, de l'ULAMIR-CPIE, et de toutes les structures jeunesse du territoire.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix - Trégor est une association de type loi 1901, en milieu rural. La structure est au service de ses habitants, des usagers, des associations, ainsi que des collectivités territoriales du Trégor finistérien, dans une pluralité de domaines comme l'animation sociale et socioculturelle, le développement local et l'environnement.

Pour mener à bien ses projets et faire fonctionner chaque pôle, l'ULAMIR-CPIE dispose d'une pluralité de profils pour répondre au mieux aux besoin de la population.

L'équipe salariée représente 19 équivalents temps plein (ETP) à l'année, dont 12 CDI, et accueille également des services civiques et des stagiaires.

La structure ULAMIR-CPIE dispose de deux agréments :

- Le centre social.
- Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

Ces deux agréments permettent à la structure deux approches au service du développement durable du territoire.

La richesse du projet associatif réside dans la transversalité de ses actions.

Le CPIE est une association labélisée qui agit sur le territoire de façon à ce que les personnes et/ou organisations prennent en compte les questions environnementales dans les diférents projets, décisions en faveur du développement durable.

Il intervient dans des domaines variés comme l'information et la sensibilisation, le conseil et suivi des projets ou encore l'éducation à l'environnement.

Le centre social développe des actions afin de répondre aux besoins de la population. Ces actions s'axent sur trois grands volets :

- L'enfance et la jeunesse
- La famille
- La vie sociale

La vocation du centre social est de soutenir et impulser une dynamique de participation on favorisant la prise d'initiatives des babits

en favorisant la prise d'initiatives des habitants et ainsi développer la vie associative.

QUELQUES MOTS SUR NOTRE PROJET

La Capsule permet aux jeunes de s'inscrire dans une activité rémunérée autour du numérique, tout en étant accompagnés socialement et professionnelement par une équipe pluridisciplinaire.

Le fonctionnement du chantier d'insertion



Vous réalisez différents types d'activités :

- Reconditionnnement de matériels informatiques
- Médiation numérique
- Découverte des métiers du numérique

Durant les périodes d'activités, vous êtes sous la responsabilité de l'encadrant technique.

Les évaluations

Elles sont réalisées par l'encadrant technique.
Elles permettent d'évaluer votre progression,
l'acquisition des compétences professionnelles
et comportementales en lien avec les activités réalisées.

L'accompagnement socioprofessionnel

Vous êtes reçus régulièrement en entretien individuel avec la conseillère en insertion professionnelle CIP pour échanger et travailler autour de votre projet professionnel :

travail sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...), recherche de formations, mise en place de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).















GOUPIL

Vos interlocuteurs

Directrice de l'association cpiemorlaix.dd@wanadoo.fr 02.98.67.51.54 Durant votre présence sur le chantier, vous allez être accompagnés par trois membres de l'équipe qui seront vos interlocuteurs privilégiés.

> Ils vous guideront tout au long de votre parcours, ainsi des bilans seront régulièrement effectués à la fin de semaine.

Michel Clech

Chargé de développement - coordinateur clech.michel@wanadoo.fr

06.22.09.86.53

Gwen Bellec

Conseillère en insertion professionnelle insertion.cip@ulamir-cpie.bzh

Bénédicte Compois

07.87.73.52.61

N'hésitez pas à exprimer vos attentes, vos dificultés afin d'ajuster la suite de votre parcours.

Adrien Ferron

Encadrant technique S&P - Formateur

info@lacapsule.org

07.86.44.77.52

VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

Vous êtes embauché en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion), pour une durée minimum.

Quatre premiers mois, avec une période d'essai de 14 jours.

Ce CDDI est renouvelable en fonction de l'avancée de votre projet socio-professionnel, sur une durée totale de 24 mois.

Le contrat de travail est établi en deux exemplaires, dont un vous est remis à la date d'embauche.

Il stipule la date de début et de fin de contrat, ainsi que les conditions d'exécution.



SUSPENSION OU RUPTURE DE CONTRAT

La loi fixe les conditions de suspension ou de rupture du contrat de travail.

-Le contrat peut être suspendu à votre demande pour vous permettre d'effectuer une période d'essai correspondant à une offre d'emploi en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

Si la période d'essai est concluante et que vous êtes embauchés, le contrat est rompu sans préavis.

- Vous pouvez également rompre le contrat pour deux motifs :
- Embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.
- Participation à une formation professionnelle conduisant à une qualification reconnue.

Dans tous les cas, il est nécessaire de respecter les procédures. En effet, les conséquences en cas de non respect, peuvent vous faire perdre vos droits.

C'est pourquoi l'équipe est à votre écoute pour toute information à ce sujet.

CADRE DE VIE DE TRAVAIL

Horaires de travail Ils sont définis sur la base de 26h pour les CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion).



L'organisation sur le chantier : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00

REMUNERATION

Le salaire est calculé sur la base du SMIC en vigueur

Le paiement du salaire s'effectue par virement chaque fin de mois
et le bulletin de salaire vous est remis à cette même période.

Si besoin, vous pouvez faire la demande d'un acompte après le 15 du mois auprès de l'encadrant.

Congés, absences et retards

- Vous disposez de 2,5 jours de congés par mois, toutefois, les dates de départ en congés sont définies en lien avec la direction et l'encadrant de façon à ne pas perturber l'organisation du chantier et la réalisation des travaux.
- Tout congé exceptionnel doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la direction au minimum 1 mois avant la date de départ prévue.
- En cas d'absence, vous devez impérativement prévenir dans les plus brefs délais un des membres de l'équipe encadrante et présenter sous 48 heures un justificatif attestant de votre absence (certificat médical, arrêt de travail...)
- En cas de retard, vous devez impérativement prévenir un membre de l'équipe encadrante en précisant la durée et l'objet de votre ratard.

TRANSPORTS

L'association dispose d'un minibus qui pourra être mis à disposition lors de déplacements collectifs.

PROTECTION SOCIALE

En tant que salarié:

- Vous bénéficiez d'une couverture sociale.
- Vous cotisez à l'assurance chômage.
- Vous cotisez pour vos droits à la retraite.





19 19 116